

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2024

**Délibération n°2024.12.184 B**

**Direction des ressources humaines : demande de subvention au Fonds national de prévention dans le cadre de la démarche de prévention de l'usure professionnelle et d'accompagnement des parcours**

**LE CIND DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation** : 29 novembre 2024

**Secrétaire de Séance**: Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **21**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **4**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

**Ont donné pouvoir :**

Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

**Excusé(s):**

Gérard DEZIER, Hélène GINGAST, Jean REVEREAULT, Vincent YOU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241205-2024\_12\_184B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 11/12/2024

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2024**

**DELIBERATION  
N°2024.12.184 B**

Rapporteur : Eric BIOJOUT

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES : DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS NATIONAL DE PREVENTION DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE DE PREVENTION DE L'USURE PROFESSIONNELLE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : Une agglomération qui développe et prend soin de ses ressources au service des politiques communautaires et des citoyens

Ambition : Mobilisation des services communautaires

Enjeux : Maintien dans l'emploi

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
Énergie propre et non polluante	Énergie propre et non polluante	Énergie propre et non polluante	Éducation de qualité	Égalité entre les sexes	Égalité entre les sexes	Énergie propre et non polluante	Travail décent et croissance durable	Industrie, innovation et infrastructure	Réduction des inégalités	Villes et communautés durables	Consommation et production responsables	Action contre les changements climatiques	Écosystèmes terrestres	Écosystèmes terrestres	Paix, justice et institutions efficaces	Partenariats

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 8 : Promouvoir une croissance durable, le plein emploi et un travail décent pour tous
- ODD 10 : Réduire les inégalités

La stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines contenue dans les lignes directrices de gestion (LDG) a identifié, dès 2021, comme orientation majeure la mise en œuvre d'une démarche de prévention de l'usure professionnelle en association avec l'accompagnement des parcours professionnels qui demeure un levier d'action essentiel et déterminant pour prévenir la désinsertion professionnelle.

Face à ces enjeux, la collectivité, avec l'aide de l'Aract, s'engage dans l'élaboration d'une stratégie et la structuration d'un plan d'actions pour :

- Sécuriser les parcours professionnels des agents et garantir leur employabilité jusqu'à l'âge de la retraite ;
- Prévenir l'usure professionnelle et préserver la santé des agents en agissant notamment sur les conditions de travail, la pénibilité, le stress ;
- Éviter la perte de compétences et de savoir-faire occasionnée par les départs en retraite ;
- Développer son attractivité.

Pour ce faire, GrandAngoulême sollicite une subvention auprès du Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL qui finance, entre autre, les démarches de prévention relatives à la désinsertion professionnelle.

Le montant de la subvention plafonné à 75 000 € se détaille comme suit :

- phase de diagnostic : 18 750 €
- phase de plan d'actions : 56 250 €

La demande d'appui financier fera l'objet d'une phase d'instruction en vue de sa présentation devant les instances décisionnaires du FNP.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241205-2024\_12\_184B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 11/12/2024

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter et percevoir une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche de prévention de l'usure professionnelle et d'accompagnement des parcours.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande de subvention.

<b>Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241205-2024\_12\_184B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Publication : 11/12/2024